



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/861

Le 28 mars 2018

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)**
– **Approbation d'une Recommandation UIT-R révisée**

Conformément à la Circulaire administrative CACE/854 en date du 23 janvier 2018, un projet de Recommandation UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 23 mars 2018.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'FRANCIS RANCY'.

François Rancy
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R M.1787-3

Doc. 4/36(Rév.1)

**Description des systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite
(espace vers Terre et espace-espace) et caractéristiques techniques des stations
spatiales d'émission fonctionnant dans les bandes 1 164-1 215 MHz,
1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz**
